



Déclaration de Politique du Logement 2019- 2024

Commune de Chaumont-Gistoux

Déclaration de Politique du Logement 2019-2024

La déclaration de politique communale du logement détermine les objectifs et les principales actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent (article 187§1^{er} du Code Wallon du Logement et de l'Habitat durable). Le but est de mettre en œuvre l'article 23 de la Constitution qui énonce ceci : « Vivre dans un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles, tel est l'objectif poursuivi par le Code wallon du Logement qui traduit l'intention d'offrir à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. »

Aussi, la Région wallonne mentionne également que, de manière générale, « les pouvoirs locaux veilleront à diversifier l'offre en logements disponibles sur leur territoire, à permettre la réalisation de logements sociaux ou assimilés, d'insertion et de transit, ainsi qu'à lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements. »¹ Elle précise aussi que « les communes prennent toutes les mesures utiles en vue de développer l'habitat durable tendant vers un logement sain, accessible à tous et consommant peu d'énergie ».²

Nous savons que se loger à Chaumont-Gistoux est une évidence pour les uns et un véritable casse-tête pour les autres.

Aussi, en signant la Convention des Maires, la Commune de Chaumont-Gistoux a pris certains engagements en matière de défi énergétique.

Cette déclaration propose donc, en premier temps, la liste des principaux acteurs concernés, un constat de la situation actuelle et une prospective de différents facteurs ; dans un second temps, les objectifs visés par la politique du logement et dans un troisième et dernier temps, la méthodologie et les leviers d'action disponibles.

Le Collège communal de Chaumont-Gistoux

¹ A propos du plan d'ancrage communal de 2014-2016,
<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site/divers?page=ancrage1416>

² Art. 2 CWLHD

1.1. Acteurs de l'administration communale et acteurs citoyens, actuels et futurs

Au sein de la commune de Chaumont-Gistoux, il existe différents services ou entités en charge de missions relatives au logement.

Il est utile de clarifier le rôle de chacun afin que les habitants puissent facilement identifier leurs intervenants et que ces derniers parviennent à atteindre les objectifs repris dans le Plan stratégique transversal.

En termes de compétences, *le CPAS* s'est spécialisé dans sa mission liée au logement, à la gestion, en collaboration avec d'autres institutions, des logements d'urgence, de transit et d'insertion. Le CPAS propose également une aide au relogement à travers la prise en charge et la recherche de solutions pour des garanties locatives, les primes ADEL, la recherche de logements...

Le service logement concentre ses missions essentiellement sur le respect des critères minimaux de salubrité et la conformité aux exigences PEB dans les dossiers de permis d'urbanisme (qu'il s'agisse de nouveaux logements ou de divisions de logements), les dossiers liés à la salubrité, le cadastre des logements publics, le cadastre des logements inoccupés, la délivrance des permis de location.

Il existe aujourd'hui déjà une synergie service logement-CPAS pour le conseil au citoyen en matière de logement, salubrité, énergie, etc.

L'Observatoire du logement a une mission de réflexion sur les projets privés et publics ainsi qu'une mission de développement d'outils liés au logement. Créer l'Observatoire du logement au sein du service logement devrait permettre à l'administration de connaître de façon permanente l'évolution des différents besoins en matière de logements et des besoins connexes. L'Observatoire veillera également à fournir aux habitants des informations utiles pour s'adapter au mieux aux besoins et à la demande des habitants. L'Observatoire devra prendre en charge la réalisation des enquêtes nécessaires et statistiques à la connaissance des besoins.

Le service urbanisme et d'aménagement du territoire apportera son soutien à l'Observatoire du logement grâce à l'élaboration de la charte d'urbanisme. La charte d'urbanisme clarifiera et assurera la transparence des lignes de conduite de la commune en matière d'urbanisme, ce afin d'aider les propriétaires et investisseurs à définir les projets les plus opportuns.

Ainsi, le service logement pourra non seulement travailler sur le développement de projets en partenariat avec le CPAS, en ayant comme guide la charte d'urbanisme³ mais aussi répondre aux

³ La Charte d'urbanisme est un outil communal d'orientation en cours d'élaboration.

demandes et suivre les dossiers dont il a la charge et encore, diffuser des informations thématiques proactivement aux (futurs) habitants.

Le guichet du logement propose une permanence et effectue des visites à domicile quand cela s'avère nécessaire. Il intervient pour aider le locataire dans ses difficultés rencontrées avec le propriétaire.

Le guichet du logement continuera, lors d'une permanence ou sur rendez-vous, en collaboration avec le Service Environnement et le CPAS, à fournir des informations telles que :

- Proposer aux habitants, en collaboration avec le Service Environnement et le CPAS, des informations relatives :
 - aux divers conseils « énergie »,
 - aux droits et primes diverses,
 - aux acteurs « logement » : Agence Immobilière Sociale, SWL, IPB, Régie Foncière Provinciale...
 - aux droits et obligations des propriétaires et locataires
- Avec l'aide des services de police et le service Population, lutter contre les domiciliations fictives et provisoires. »

Aussi, s'ajoutent à ces organes de l'administration communale, *des associations*, qui grâce à leurs actions et leurs connaissances de terrain, nous permettent de récolter des données et d'échanger sur l'avenir du logement à Chaumont-Gistoux. Parmi eux, figure le Conseil Consultatif des Aînés.

1.2. Population et composition des ménages

Au 1^{er} janvier 2018, la commune de Chaumont-Gistoux comptabilisait 11 731 habitants répartis sur un territoire de 48,3 km², soit une densité de 244,1 habitants/ km².⁴ Cette densité est proche de la moyenne régionale mais moindre que celle de la province du Brabant wallon qui affiche 387 hab./km².

Actuellement, l'âge moyen de la population est 41,8 ans pour une projection en 2035 à 44,8 ans⁵.

La pyramide des âges (cfr. *Figure 1*) est influencée par une arrivée significative de « baby boomers » (catégorie d'âge 55 ans et plus) entraînant un vieillissement progressif de la population.

La tranche allant de 20 à 50 ans est marquée par une cassure dans son évolution. Cette tranche reflète l'exode de la jeunesse. Ce phénomène n'est pas neuf et est dépendant de plusieurs facteurs qui ne seront pas détaillés ici en raison de l'objectif de la DPL.

⁴ Source SPF économie, Statbel.

⁵ DEMO-Ucl 2015,et CREAT -UCL 2016.

Pyramide des âges de l'entité CHAUMONT-GISTOUX (Commune) [01/01/2018]

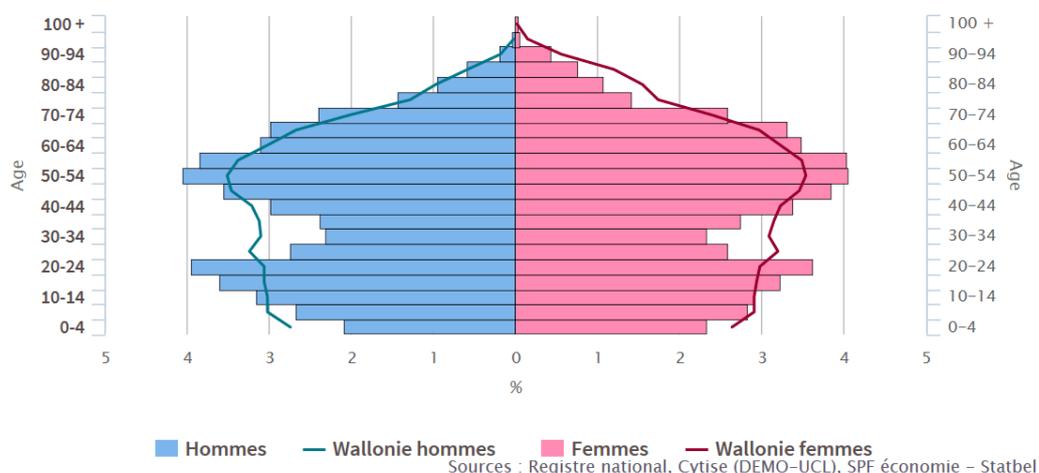


Figure 1 – Pyramide des âges de l'entité de Chaumont-Gistoux au 01/01/2018

L'évolution de la population est déterminée par deux bilans : d'une part, le solde naturel qui représente la différence entre les naissances et les décès et , d'autre part, le solde migratoire qui représente la différence entre les arrivées et les départs, quelle qu'en soit l'origine. A Chaumont-Gistoux, la commune comptabilise davantage de naissances que de décès mais présente un solde migratoire négatif, c'est-à-dire plus de départs que d'arrivées sur le territoire.⁶

Évolution du taux d'accroissement de la population de l'entité CHAUMONT-GISTOUX (Commune)

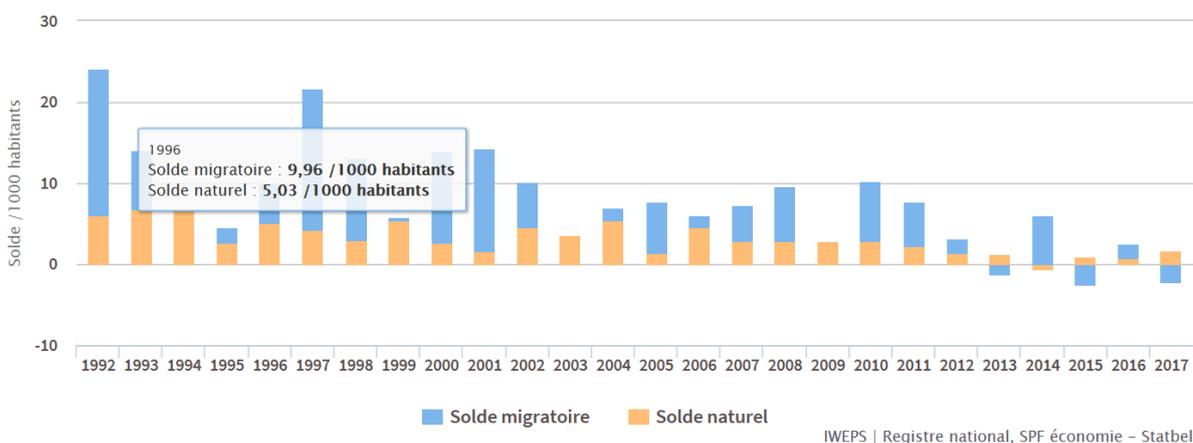


Figure 2 : bilan de population

Les projections de population à l'horizon 2035 avancent le nombre de 12709 habitants, soit une croissance équivalente à 8,3% , soit quelques points de moins que les +11,4% estimés pour l'ensemble du Brabant wallon, soit en-dessous du seuil fixé de 15 000 habitants en 2035. Le nombre de ménages

⁶ Source I.W.E.P.S.

actuel est de 4622 et devrait être porté à 5287, soit une croissance de +14,4% contre une moyenne en Brabant wallon estimée à +7,1%.⁷ Une particularité consiste en la non-proportionnalité des ménages/nombres d'habitants. En effet, il est prévu, à l'horizon 2035, une augmentation de nombre d'isolés de 4%, ce qui fait atteindre la barre symbolique de 30%. Ceci signifie que nous devons être attentifs également à la taille du bâti proposé afin de pallier à cette tendance. Donc, sur une croissance du nombre d'habitants équivalente à 8,3%, il faudrait aussi tenir compte de la répartition structurelle des ménages entraînant un changement dans le type de logements (Figure 4 : typologie des ménages en 2015 et 2035)⁸

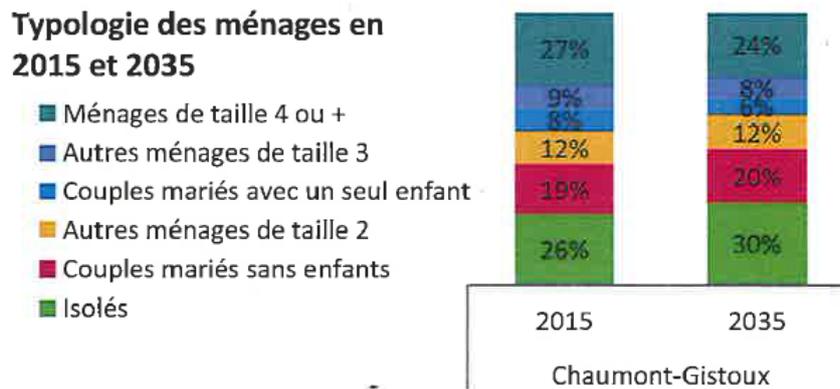


Figure 4 : évolution des ménages

Sur le plan économique, la commune de Chaumont-Gistoux fait partie des communes à hauts revenus, en affichant un revenu net imposable de 26 216 euro en 2016, soit une moyenne plus élevée qu'en Wallonie où le revenu net imposable affiche 22 320 euro pour la même période.⁹ (Figure 3)

⁷ Source I.W.E.P.S.

⁸ Source DEMO-UCL 2015, CREAT-UCL 2016

⁹ Source : I.W.E.P.S

Évolution du revenu médian par déclaration de l'entité CHAUMONT-GISTOUX (Commune)

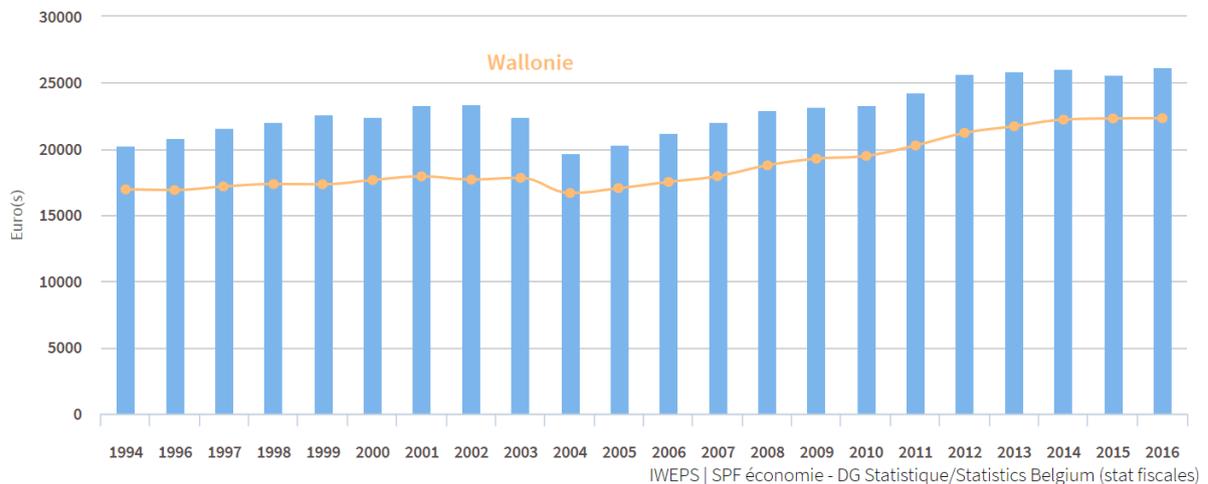


Figure 3 : Evolution du revenu médian

Cependant, même si le revenu net imposable moyen est supérieur à la moyenne wallonne, il faut remarquer que ces revenus sont structurés par tranches, montrant des disparités au sein de la population (Figure 4).

Répartition des déclarations de revenus de l'entité CHAUMONT-GISTOUX (Commune) [Année 2016]

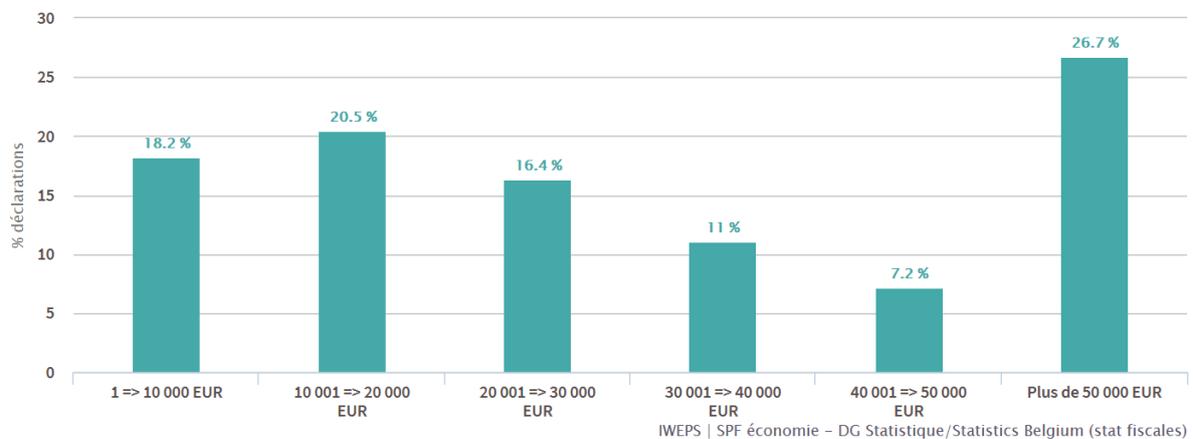


Figure 4 : Disparités des revenus

Au 31 décembre 2018, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration social (RIS) était de 96.

1.3. La structure foncière et immobilière¹⁰

Le territoire de la commune est artificialisé à concurrence de 16,8%. 76,4% du territoire caractérisent la ruralité, les terres boisées (12,8%) et les terres agricoles (63,6%). (Figure 5)

13% des logements ont été construits à partir de 2002.

La typologie du logement est répartie comme suit : bâtiments ouverts (villas, fermettes...) 71,7% , maison mitoyenne (18,3%), immeubles à appartements (7,8%)

Répartition du territoire de l'entité CHAUMONT-GISTOUX (Commune) selon l'utilisation du sol [01/01/2019]

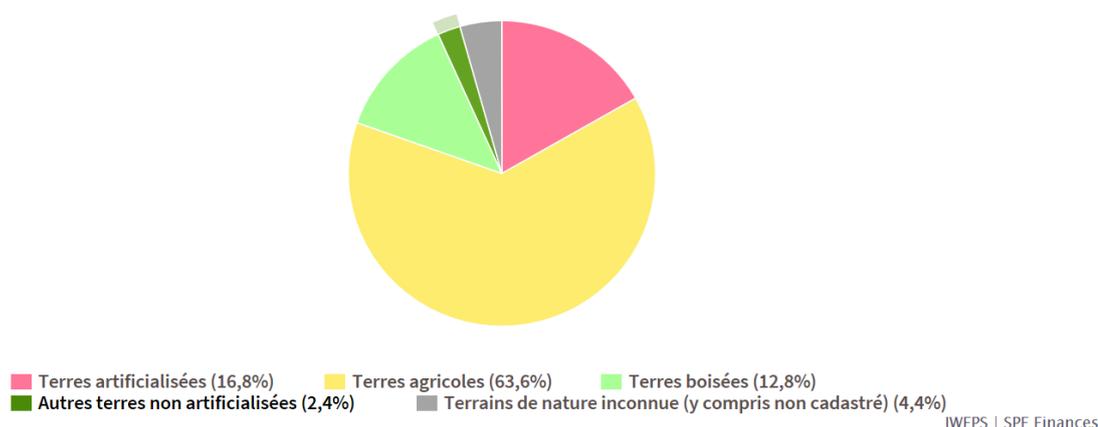


Figure 5

En 2017, la commune dispose d'un parc comptant 4741 logements. Le besoin supplémentaire est estimé à 828 logements, représentant, selon les statistiques, un territoire avoisinant les 80 hectares.

Etant donné l'évolution non parallèle entre le nombre d'habitants et le nombre de ménages, force est de constater que la distribution de logements s'étale sur une aussi grande variété de besoins. Le modèle qui caractérise notre territoire, à savoir une dominance de villas 4 façades n'est pas le seul modèle à considérer pour les années futures. Le nombre d'isolés devrait passer de 26% à 30% en 2035. Les ménages comptant de 3 à + 4 personnes baissent, selon les estimations de 44% à 38%.¹¹

L'immobilier sur la commune de Chaumont Gistoux est relativement cher, tant à la location, qu'à l'acquisition. Aussi , la commune propose aujourd'hui 158 logements publics.

Les acteurs actifs dans la gestion de ces biens sont :

- La Commune et le CPAS qui se partagent la gestion de 6 logements.
- L'Agence Immobilière sociale du Bravant Wallon (AIS BW), en lien avec le CPAS, qui prennent, ensemble, en charge la gestion de 15 logements privés ;

¹⁰ Source SPF Finances, IWEPS.

¹¹ DEMO-Ucl 2015, CREA-UCL 2016

- L'IPB (l'Immobilière du Centre et de l'Est du Brabant wallon) , actuellement en charge de 136 logements.

1.4. Le logement des aînés

Au sein de la population , les aînés de plus de 65 ans représentent 18,3%.

La commune de Chaumont, accueille, sur son territoire, une maison de repos - Les lilas à Bonlez-comptant 67 lits agréés et 6 résidences-services.

La Commune et le CPAS de Chaumont-Gistoux proposeront une « Maison de Vie des Aînés », un projet **ouvert** sur la vie du village, favorisant la **participation** et l'**autonomie**, dans le **respect du rythme** de chacun et dans un souci de **mixité sociale**, incluant des **activités accessibles à tous**, un **centre de jour**, une **résidence-service** et une **maison de repos et de soins**. » L'Observatoire du Logement et le CPAS mèneront une réflexion conjointe sur les derniers développements sur ce sujet afin de garantir que celui-ci s'inscrive dans un projet exemplaire témoignant de la volonté de se tourner vers la transition écologique, économique et sociale.

1.5. Le logement des jeunes ménages et des jeunes adultes

Un partenariat avec l'APIBW permet d'envisager de lutter contre l'exode des jeunes en proposant un logement en-dessous du prix du marché. Le projet actuel situé sur le site de l'Ancienne école de Gistoux est un projet mené en partenariat avec l'APIBW.

Nous continuerons à demander aux auteurs de projets (construction/ rénovation/ division de biens) de ne pas configurer uniquement des logements avec un nombre moyen à élevé de chambres mais aussi de favoriser la création de logements plus petits, en partie communautaires afin de pouvoir accueillir ces jeunes adultes et jeunes ménages. Nous entendons soutenir les projets qualitatifs sur le plan écologique, économique et social.

1.6. Les logements des personnes en difficultés ou en situation d'urgence

La commune et le CPAS entendent faciliter l'accès au logement aux personnes en difficultés. Celles-ci peuvent être de différents ordres : handicap moteur ou mental, personne en situation d'urgence... Notre volonté est d'inclure les personnes dans le cadre de vie qui est celui de tous. Nous souhaitons exclure les projets de grandes envergure ne répondant qu'à une seule typologie d'habitants, quelle qu'elle soit. La mixité sociale sera, une fois de plus, au cœur de nos projets.

La division des biens pour en faire des habitats kangourous ou intergénérationnels sera encouragée dans la limite des outils règlementaires dont nous disposons actuellement et qui sont en constante évolution.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

L'objectif principal pourrait se résumer à l'adaptabilité. Celle-ci représente notre capacité à se projeter dans l'avenir pour mieux aborder le logement aujourd'hui, en tenant compte des évolutions de la population locale.

La politique du logement implique :

- Une vision prospective
- Des actions sur le qualitatif
- Des actions sur le quantitatif,
- Une démarche partagée avec les différents acteurs régionaux et locaux.¹²

S'ajoute à cela, une transversalité des politiques. Le logement est à considérer aussi à travers d'autres lectures telles que l'environnement, la mobilité, l'aménagement du territoire...

Dans la mise en place de notre politique, nous souhaitons particulièrement à veiller à :

- Permettre à toute personne, jeune ou moins jeune de s'épanouir à Chaumont-Gistoux en tenant compte de ses besoins actuels et futurs. Cela afin de limiter l'exode de la jeunesse et de soutenir les aînés.
- Faire face au défi climatique et économique, augmenter la résilience en réduisant la facture énergétique.

2.1. Type d'habitats

« La Région et les autorités publiques, chacune dans le cadre de leur compétence, mettent en œuvre le droit à un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles ¹³ ». « Leurs actions tendent à favoriser la cohésion sociale et la mixité sociale¹⁴ » .

Le Décret du 02 mai 2019 a permis à l'administration communale d'entrevoir l'habitat autrement. Plus léger, plus mobile, plus en phase avec la vie d'une partie des habitants.

Aussi, parmi les grands axes de notre action, nous serons attentifs à :

- Etudier les projets de lotissements, en ce compris les prescriptions, afin de s'assurer de l'actualité des objectifs proposés.
- Accompagner et orienter les promoteurs immobiliers dans l'élaboration de leur projet grâce à un suivi régulier.

¹² Alexandre Ponchaut, Conseiller expert à l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (UVCW)

¹³ Code Wallon du logement et de l'habitat durable

¹⁴ Code Wallon du logement et de l'habitat durable (CWLHD)

- Privilégier les écoquartiers, les habitats groupés et les rénovations de bâtiments sous un angle de mixité sociale et intergénérationnelle permettant notamment aux jeunes, aux personnes handicapées et aux aînés de vivre à Chaumont-Gistoux en bénéficiant d'une forme d'entraide naturelle d'autres citoyens.
- Repenser une partie du logement autrement, avec davantage d'espaces communs permettant de réduire la facture globale pour le bénéficiaire.
- S'ouvrir à des solutions innovantes : habitat intergénérationnel, habitat léger, Community Land Trust, habitat kangourou...
- Informer et encadrer les demandes de division de bien immobilier.

2.2. Soutenir le logement public et le logement privé

Aujourd'hui, dans le Brabant wallon la pression immobilière continue de peser sur les habitants et futurs acquéreurs. La commune de Chaumont-Gistoux n'échappe malheureusement pas à ce constat.

Aujourd'hui aussi, alors que la Région wallonne ambitionne que chaque commune dispose de 10% de logements publics, la commune de Chaumont-Gistoux, administration communale et CPAS, dispose de 3,58% de logements publics.

Nous viserons, en matière de logement public, les solutions pérennes autant que possible, en collaboration avec le CPAS ou tout autre acteur.

N'oublions pas que le parc locatif est constitué principalement de propriétaires privés, pour la plupart soucieux de mettre en location des logements de qualité aux habitants.

Un accompagnement de ces propriétaires et investisseurs est envisagé afin de les aiguiller au mieux et d'entrer en réel dialogue avec eux.

Les investisseurs privés, de même que les propriétaires plus modestes ont un rôle essentiel dans le développement du logement de qualité et accessible à tous. C'est pourquoi la commune de Chaumont-Gistoux s'engage à soutenir toute initiative favorable au développement harmonieux du territoire en ce sens.

Une attention particulière sera apportée à l'information, le conseil, l'orientation et l'accompagnement des acteurs privés dans la création de logements.

2.3. Performance énergétique, durabilité et salubrité

Alors que la Commune a signé la convention des Maires, il est logique que nous portions une attention à différents aspects du bâtiment. Notre volonté est double : permettre d'avoir le moins grand impact environnemental et soutenir les logements présentant des charges variables réduites possibles, afin de réduire la facture énergétique et de veiller à ce que le logement public ne soit pas un gouffre financier en matière d'énergie pour les occupants.

A l'horizon 2050, le parc résidentiel présentant une performance énergétique allant de A à A++ devra être passé de 29,90 % en 2018 à 70%.¹⁵

Pour y parvenir, le service logement continuera l'analyse PEB des différents dossiers qui lui sont confiés. Le service urbanisme sensibilisera les demandeurs, à travers la charte d'urbanisme, aux énergies renouvelables et à l'adaptabilité aux changements climatiques dont notamment une attention particulière à la surchauffe dans les nouveaux logements construits.

L'observatoire du logement fournira une information concernant les actualités en la matière ainsi que les liens vers les pouvoirs subsidiaires.

En matière de durabilité, une attention sera portée sur le choix des matériaux au sein des bâtiments publics et une ligne conductrice sera communiquée à travers la charte d'urbanisme.

En matière de salubrité, l'observatoire du logement continuera à veiller au respect des critères minimaux de salubrité établis par le CWLHD pour toute création ou division de logements et sera attentif à l'évolution de ces normes en fonction du type d'habitat (habitat léger notamment).

¹⁵ Performance énergétique du parc résidentiel wallon en 2018, présenté en conférence pour l'UCVW, CEHD, www.cehd.be

3. MÉTHODOLOGIE

Afin de coordonner nos efforts dans la recherche d'atteinte de nos objectifs principaux, nous proposons de travailler en utilisant différents leviers.

3.1. Dresser un cadastre et inventaire des besoins et des offres

Afin de clarifier l'orientation des logements, il est nécessaire de dresser un inventaire de l'offre disponible et des besoins à Chaumont-Gistoux.

Par besoin, nous entendons le type de logement privé et public, location et vente, communautaire ou individuel, PMR ou avec un handicap léger.

Analyser les besoins passe aussi par l'analyse de notre tissu économique et social.

Quels sont les mouvements dans la commune ? Quelles sont les ressources des habitants ? Quelle place donner aux étudiants de Louvain-La-Neuve ? Ce sont des questions parmi d'autres que nous devons nous poser. Nous devons utiliser l'ensemble des outils mis en place par la Province, proposés par les universités ou tout autre acteur.

Il s'agit de veiller à ce que les besoins en logement ne soient pas seulement considérés comme un ensemble de briques à maçonner mais aussi comme un cadre de vie au sein d'un territoire déterminé. Offrir un logement devrait aller de pair avec une possibilité de se rapprocher autant que possible des fournitures de bien et de services afin de limiter l'impact environnemental et économique lors des déplacements. Afin de parfaire nos informations, l'Observatoire du logement procédera à une *enquête* plus globale sur les types de logements, les occupants et la volonté de partager les logements, entre autres.

3.2. Logique financière et soutien administratif, technique et juridique

Dans la situation actuelle, il sera nécessaire, d'être tantôt réactif face aux subventions disponibles, tantôt d'être créatif et d'oser le changement.

Un Gouvernement wallon étant sur les rails depuis peu, il est encore difficile de savoir précisément quelles aides seront proposées aux communes.

Chaque projet doit pouvoir bénéficier d'un financement si nous souhaitons le concrétiser. Nous chercherons des financements à travers ceci :

- Enveloppes d'ancrage local ou subsides similaires;
- Faire appel à des partenariats publics privés (PPP) ou publics-publics (PPPu).
- Inclure des charges d'urbanisme dans des permis d'urbanisation.
- Continuer de porter une attention particulière aux expériences d'épargne collective et solidaire permettant, via le Fonds du Logement ou de la Société wallonne de Crédit social, de permettre aux locataires de logement public d'être candidats acheteurs de leur logement.

- Soutenir les synergies entre les acteurs du logement : l'INBW, la SWL, l' AIS, le CPAS, l'APIBW, les Fabriques d'église, le Fonds de logement, la DGO4- département du logement et l'IPB (Immobilière Publique du Brabant wallon). Soutenir signifie aussi les faire davantage connaître auprès de l'ensemble des habitants afin de susciter des PPP. »
- Développer des projets à thème donnant la possibilité d'obtenir des subventions particulières.
- Opter et développer un autre type d'habitat permettant pour un budget similaire, d'obtenir davantage de places disponibles en logement public et orienter également des promoteurs immobiliers.
- Communiquer auprès des propriétaires et des locataires, la grille des loyers moyens pratiqués dans la région.
- Exploitation de logements déserts.
- Maintenir les taxes communales sur les constructions et reconstructions, les immeubles inoccupés, les parcelles non bâties, et les secondes résidences. Les réviser si nécessaire.
- Proposer aux promoteurs immobiliers ou candidats bâtisseurs de projets de céder un/des terrain(s) ou un(des) habitat(s) à la Commune à titre de charge d'urbanisme afin de tendre à ce que préconise la Région wallonne. La charge d'urbanisme est en effet un levier qui permet à la commune de compenser les désavantages occasionnés par la création de nouveaux logements.

Les moyens budgétaires pour la mise en œuvre de la politique du logement devront donc être impérativement déterminés lors de l'élaboration de chaque exercice budgétaire et les charges d'urbanisme seront discutées systématiquement pour les projets.

3.3. Renforcer les synergies entre les différents services de l'administration communale et le CPAS – travailler avec les partenaires communaux

Nous veillerons à stimuler, à travers le PST, davantage de liens entre les services, en ce compris, entre le service logement et CPAS, opérateur principal ; entre le service logement et le service population ; entre le service logement et le service urbanisme.

Sans vouloir expliquer la compétence de chaque organisme, la commune s'entoure d'acteurs spécialisés dans le logement (cités au point 3.2.). Dès lors, il est opportun de s'appuyer sur l'expertise de ceux-ci. La Commune est l'acteur-clé du droit au logement. Elle a des compétences imposées mais dispose d'une certaine latitude pour agir. Elle agit comme un coordinateur afin de réunir l'ensemble des outils existants ou à créer.

3.4. Soutenir nos aînés

Etant donné l'évolution démographique et l'évolution de facteurs socio-économiques présentés précédemment, nous travaillerons de manière rapprochée avec les acteurs concernés par les aînés afin de construire un bâtiment adapté pouvant accueillir une maison de repos et une résidence service, au sein d'un écoquartier. Ce lieu devrait permettre de ne pas isoler les aînés mais, au contraire, les aider à maintenir une vie sociale riche en liens humains. Nous espérons que tout habitant, en ce compris le plus jeune, pourra aussi construire un lien avec les aînés qui participent à la richesse de notre commune, par leurs connaissances et leurs expériences.

Soucieux de l'avenir de nos aînés, nous continuerons le travail entamé avec les acteurs concernés dont les membres du CCCA et le CPAS afin de pouvoir fournir une offre suffisamment large

d'accompagnement en matière de logement et d'accompagnement vers le changement. Il faut permettre aux aînés de continuer à vivre à domicile, avec, le cas échéant, le soutien adapté.

Nous encouragerons et soutiendrons la création de formes d'hébergements collectifs privés (MR, MRS, résidences-services) pour que les habitants qui le souhaitent ou qui sont, à un moment donné de leur parcours, amenés à quitter le domicile, quelle qu'en soit la raison (isolement, perte d'autonomie, ...) puissent continuer à vivre dans leur commune.

3.5. Réunir la Commission Logement

Il est nécessaire d'envisager nos actions de façon transversale afin d'en maîtriser les effets et de garantir une cohérence des décisions. Différents moyens le permettent.

L'instauration d'une commission logement afin de mener une réflexion sur les offres et demandes de logement à Chaumont-Gistoux.

Afin d'aider dans la prise de décision, l'élaboration d'une charte d'urbanisme est en cours. Elle pourra notamment compléter les impositions règlementaires en matière de prévention incendie et normes de salubrité et elle servira de fil conducteur pour que l'habitat d'aujourd'hui corresponde aux critères de demain.

3.6. Charte d'urbanisme

Un volet logement sera abordé dans la charte d'urbanisme. Ce volet abordera notamment le quota de logements PMR ou adaptables, l'énergie renouvelable, la mise à disposition de solutions liées aux déplacements alternatifs....

3.7. Rendre l'information accessible

Afin que l'information soit disponible pour tous, nous proposons de renforcer la visibilité du service logement à travers les différents acteurs de l'administration communale. L'identification précise des compétences de chacun sera clairement renseignée.

A l'heure où il est parfois contraignant de se rendre à l'administration communale durant les heures d'ouvertures, nous améliorerons encore la qualité des informations consultables sur le web.

Lors de l'élaboration de(s) enquête(s), nous utiliserons de préférence une plateforme digitale mais il sera toujours possible, afin de ne léser personne, de communiquer avec l'administration au travers de formulaires papiers.

CONCLUSION

Mener une politique qui tend à offrir un logement pour tous se fera sous l'aube du changement et grâce à l'accueil des autres. Un jour, nous sommes aussi nés ou arrivés à Chaumont-Gistoux.

Rêver de vivre éternellement dans le même quartier sans qu'aucun changement ne s'y opère est comme partir du principe que l'arbre porte ses feuilles ou ses épines en permanence, sans que rien ne le perturbe : pas de fruits, pas d'insectes, pas d'oiseaux.

La nature humaine éprouve parfois des difficultés face aux changements qui lui sont imposés. Il est cependant plus facile d'accepter des changements lorsqu'on y participe.

Ceux qui ont la chance d'habiter à Chaumont-Gistoux sont-ils prêts à accepter que d'autres citoyens aussi puissent vivre ici, au cœur de nos campagnes ou dans nos centres, harmonieusement ? Nous l'espérons.

Nous vous invitons dès lors à porter un regard bienveillant envers les futurs habitants ou occupants des espaces inoccupés pour le moment.

L'administration possède un cadre réglementaire et nous veillerons à le respecter.

Aussi, le Collège communal souhaite proposer aux citoyens de réfléchir ensemble à ses projets et aux vôtres.

Le Collège Communal espère dès lors recevoir votre soutien et votre critique constructive dans les différents projets qui seront mis en œuvre durant cette législature.

Le Collège communal,